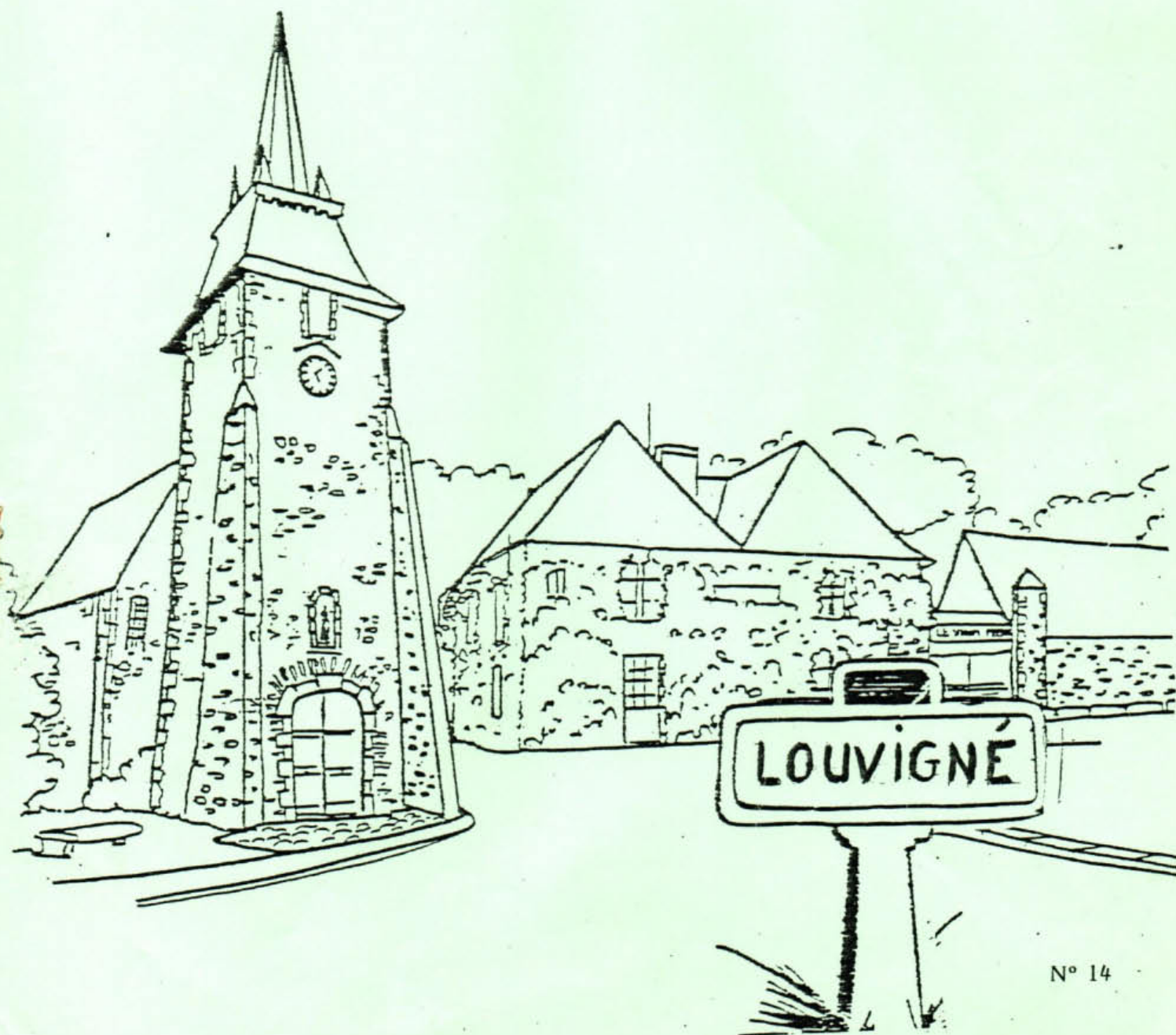


⊕

BULLETIN

MUNICIPAL



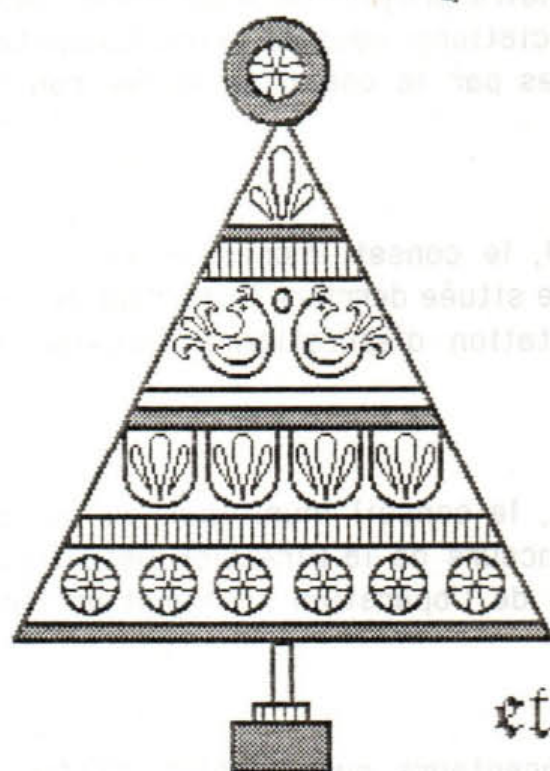
LE MAIRE
et
les Conseillers
Municipaux

vous présentent leurs



MELIEURS VOEUX

pour 1990



et vous souhaitent à tous de

JOYEUSES FÊTES

de fin d'année



SALLE POLYVALENTE

Le précédent bulletin vous annonçait le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente. Où en est ce projet aujourd'hui ? Il avance ! pas toujours à la vitesse souhaitée mais il avance ! voici les quelques étapes franchies :

PROGRAMME :

La rédaction du programme a demandé plus de temps et de travail que prévu. La concertation des associations, les visites de salles existantes, les contacts avec des techniciens compétents ont permis une meilleure approche du problème et, souhaitons-le, de parfaire notre projet. Ce programme, destiné à l'architecte, expose les souhaits des associations, ceux de la municipalité, mais aussi les limites financières supportables par la commune et les contraintes techniques imputables à un tel projet.

CHOIX DE L'IMPLANTATION :

Dans sa séance du 19 juillet 1989, le conseil municipal s'est prononcé pour l'implantation de la salle dans la zone située derrière le terrain de football, à proximité du chemin desservant la station d'épuration (parcelle N° 919 section A2).

CONDUITE d'OPERATION :

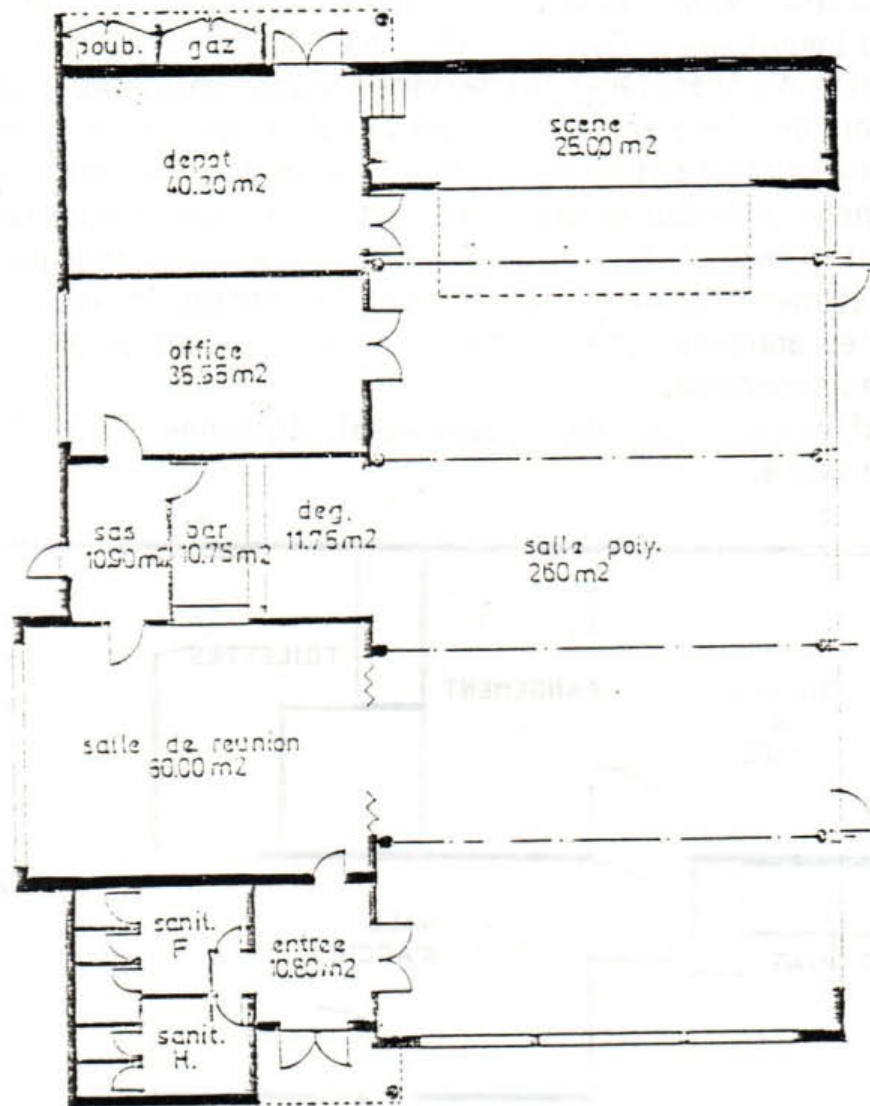
Dans sa séance du 19 juillet 1989, le conseil municipal, vu les arrêtés ministériels en vigueur, a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer la conduite de l'opération : " construction d'une salle polyvalente ".

CHOIX DE L'ARCHITECTE:

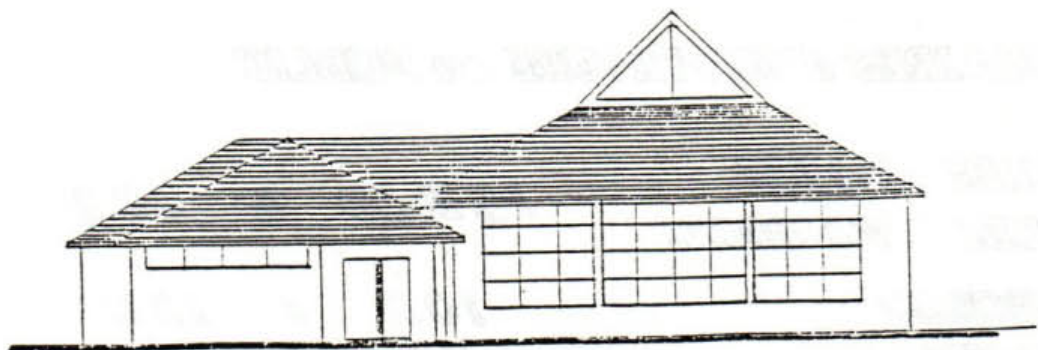
Après l'étude des dossiers de concepteurs susceptibles d'effectuer la mission, le conseil municipal, au cours de sa séance du 6 septembre 1989, a retenu M. COLBOC, architecte à AZE. Le programme lui a été aussitôt adressé.

ESQUISSES du PROJET :

Une première esquisse du projet, remise en mairie fin octobre, ne donnant pas entière satisfaction, il a été décidé d'y apporter quelques modifications. Une seconde esquisse, base de travail pour l' Avant Projet Sommaire (A.P.S.), a été présentée en mairie fin novembre. Vous trouverez page ci-contre cette esquisse. L'A.P.S. doit être soumis au conseil municipal avant la fin décembre. Dès que le projet sera suffisamment précisé, il sera porté à votre connaissance par des moyens non encore déterminés.



PLAN 1/200
S. H.Q.B. = 561.00 m²



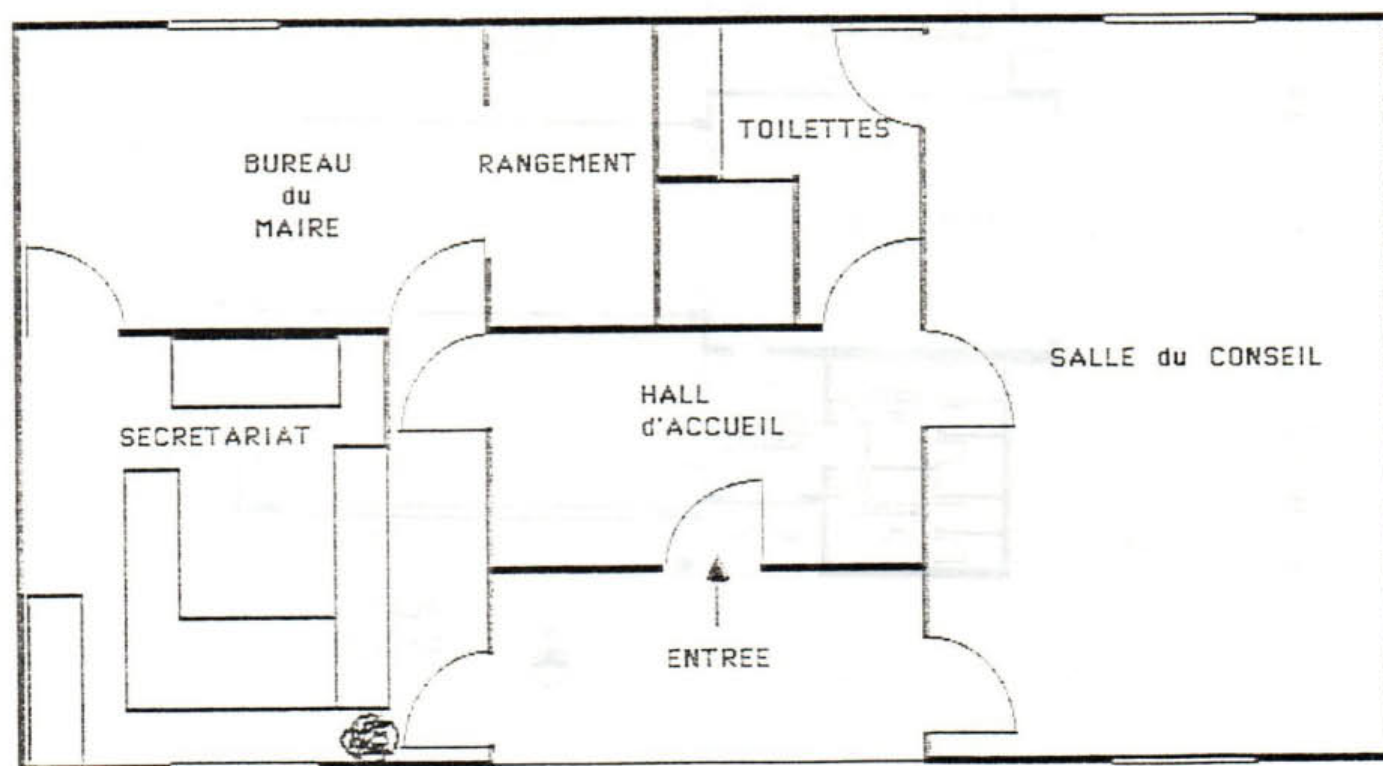
FACADE SUD

NOUVELLE MAIRIE

Mr BALIDAS ayant décidé de mettre en vente sa propriété située place St Martin à Louvigné, le Conseil Municipal, après visite des lieux, s'est porté acquéreur afin d'y transférer les services municipaux. Début juillet était signé un compromis de vente et début octobre était signé l'acte de vente. Le transfert des services municipaux devrait avoir lieu en janvier, après quelques travaux d'aménagement intérieur et quelques formalités administratives.

Dès mi-juin, l'étude Delelis Fanien Sizaret a été chargée de proposer à la vente le bâtiment "mairie" actuel avec le jardin attenant pour un prix de 450000 F, les annexes (pré, club des jeunes) venant en plus-value et pouvant être vendues séparément.

Par ailleurs, le bâtiment communal, ancienne école, 3, grande rue est toujours en vente.



HORAIRES d'OUVERTURE au PUBLIC

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>15 H 30</i>	<i>à</i>	<i>18 H</i>
<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>			
<i>MERCREDI</i>		<i>10 H</i>	<i>à</i>	<i>12 H</i>
<i>SAMEDI</i>		<i>8 H</i>	<i>à</i>	<i>12 H</i>

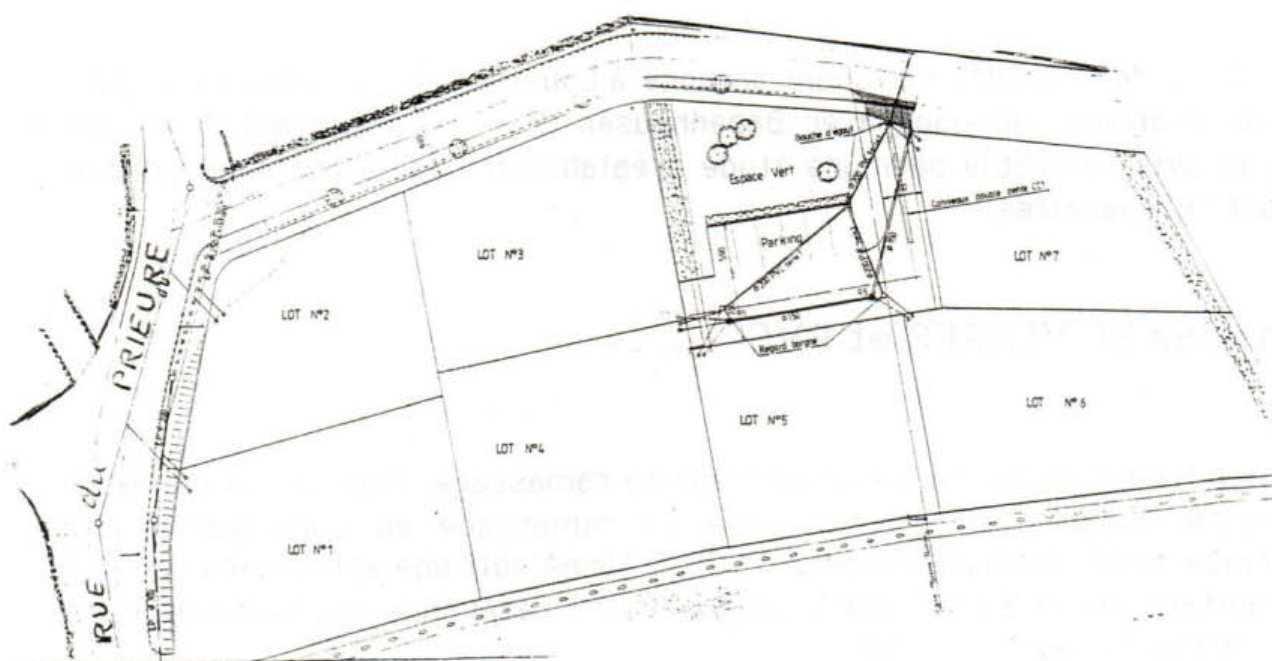
LOTISSEMENT du PRIEURÉ

Après étude de plusieurs projets de création de lotissement :

- A - zone en continuité des " Logis du pré de la fontaine "
- B - parcellisation d'une partie du terrain comprise entre la route de " la Doyère " et le lotissement de " La Fontaine "
- C - parcellisation du pré N° 142 section A, rue du Prieuré

le Conseil Municipal a retenu le projet C.

La viabilisation de ce nouveau lotissement d'une superficie de 54 ares sera prise en charge par le district de LAVAL. L'étude du dossier est confiée à la Direction de l'Équipement Subdivision de Meslay. Il comportera 7 parcelles de 400 à 750 m². Les travaux débuteront au cours du 1er trimestre 1990.



ARBRE de la LIBERTÉ

Le samedi 9 décembre à 11 h 30 une petite cérémonie a réuni les enfants des écoles et quelques membres du Conseil Municipal pour planter un chêne rouge sur la pelouse de la place St Martin. Chaque enfant a suivi l'exemple donné par M. J. Garot, premier adjoint, pour apporter sa contribution à la plantation : mettre une pelletée de terre au pied sans oublier d'y verser quelques seaux d'eau pour assurer la reprise en ces temps de sécheresse ! Souhaitons lui longue vie. Après la lecture de quelques " droits de l'homme ", les enfants ont chanté, malgré le froid, une superbe "carmagnolle"

MATERIALISATION du STATIONNEMENT PLACE ST MARTIN

Le Conseil Municipal a décidé de :

- faire procéder à la matérialisation des emplacements sur le parking de la place St Martin.
- prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement aux caravanes, au-delà d'un délai de 48 heures, sur le dit parking.

DEPOT de DECHETS VEGETAUX ROUTE de la DOYERE

Le Conseil Municipal a décidé de prendre un arrêté municipal interdisant à toute personne étrangère à la commune, de déposer ses déchets végétaux au dépôt de la route de la Doyère, sous peine d'amende dont le montant est fixé à 250 F

PROJET JUMELAGE BABENHAUSEN (R.F.A)

Mr le Maire d'Argentré ayant proposé à Louvigné de se joindre à Argentré pour un éventuel jumelage avec Babenhausen (R.F.A.), le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour une étude préalable et pour établir les premiers contacts nécessaires.

RAMASSAGE VERRES et PYC

L'A.N.R.E.D et la S.A.U.R assuraient ce ramassage. Pour cause de déficit, la S.A.U.R assurera désormais seule ce ramassage en contrepartie d'une redevance de la commune s'élevant à 70 F/tonne soit une estimation de 0,80 F par habitant/an ou 520 F pour Louvigné. Cette redevance est percevable avec effet rétroactif au 01/01/89.

PANNEAU du C.R.D

Le C.R.D. (Comité Régional de Développement) a financé un panneau couvert installé au centre du bourg. Ce panneau met en valeur, sur une face, les aspects touristiques de la région et offre, sur l'autre face, un espace disponible pour affichages sous contrôle de la mairie.

BILAN DES REALISATIONS COMMUNALES en 1989

PROGRAMME	MONTANT T.T.C	SUBVENTION PERCUE OU A PERCEVOIR	REMBOUR- T.V.A en 1991	EMPRUNT	PART COMMUNALE
ACHAT de MATERIEL					
Urne pour les élections	1831,78 F	1831,78 F	---	---	---
Calotherme (repas à domicile)	2832,52 F	---	442,45 F	---	2390,77 F
Photocopieur	22415,40 F	---	3502,18 F	---	18913,22 F
BATIMENTS COMMUNAUX					
Eglise (chaise, joug, horloge)	22338,31 F	---	---	---	---
Magasin d'alimentation	8332,35 F	---	1301,84 F	---	7030,51 F
Ex salle polyvalente (3 issues secours)	3250,64 F	---	507,82 F	---	2742,77 F
Logement école (rez de chaussée)	24991,52 F	---	3904,67 F	---	21086,85 F
Transfert classe CM et préau	214109,88 F	45135 F	33578,84 F	---	135396,04 F
VOIRIE 89	138368,84 F	36067 F	21618,74 F	---	80683,10 F
INFORMATISATION SECRETARIAT	76213 F	25781 F	11987,51	---	38544,49 F

L'EAU, un capital de vie

- 8 -

De l'eau source de vie !

La fuite source d'ennuis !

Sans l'eau, pas de toilette !

Sans l'eau, pas de cuisine !

Sans l'eau, pas de lessive !



L'eau, c'est une richesse que notre société ne peut plus se permettre de gaspiller, de salir et polluer impunément, sans souci d'économie. Comme l'air, comme le soleil, l'eau, cet élément de vie si habituel, n'est plus une richesse inépuisable.

Aujourd'hui, avant de parvenir à nos robinets, l'eau suit des chemins de plus en plus longs, subit des traitements de plus en plus complexes. C'est bien sûr la collectivité qui prend en charge

ce service, mais chaque litre d'eau consommé coûte en main d'œuvre, en traitement, en recherche, en gestion.

Il est donc de notre responsabilité à tous d'avoir le sens de l'économie. L'eau, c'est notre affaire à tous et nous n'avons pas le droit de la gaspiller. Les deux tableaux suivants donnent une idée de la consommation normale pour un équipement classique et celle "anormale" pour une fuite, hélas devenue fréquente.

1) Consommation d'eau annuelle pour une famille de quatre personnes :

Appareils	Volume ou débit	Fréquence par semaine	Consommation		m ³
			Semaine	Annuelle	
Lave-vaisselle	50 l	4	200 l	10 400 l	10,4
Lave-linge	100 l	2	200 l	10 400 l	10,4
Baignoire	150 l	2	300 l	15 600 l	15,6
Chasse-d'eau	8 l	56	448 l	23 300 l	23,3
Évier	12 l/mn	70	840 l	43 600 l	43,6
Lavabo	6 l/mn	70	420 l	21 800 l	21,8
Douche	15 l/mn	9	135 l	7 000 l	7
					132,1 m³

2) Consommation annuelle – et anormale – équivalent à des fuites allant de 0,12 à 5 litres à la minute. A titre d'exemple, une chasse d'eau mal réglée peut laisser couler 0,5 litre/minute.

Actuellement, le mètre cube d'eau coûte environ 4,50 francs.

Litre/Minute	Litre/Heure	Litre/Jour	Litre/Mois	Litre/An	m ³ /An
0,12	7,2	172,8	5 260	63 070	63,07
0,25	15	360	10 950	131 400	131,4
0,50	30	720	21 900	219 000	219
1	60	1 440	43 800	438 000	438
2,5	150	3 600	109 500	1 095 000	1 095
5	300	7 200	219 000	2 190 000	2 190

ASSOCIATIONS

(COMPTE-RENDU DES PRESIDENTS)

CLUB de l'AMITIE

Les responsables du Club de l'Amitié seraient heureux d'accueillir de nouveaux retraités et pré-retraités au sein de leur groupe. Ils souhaiteraient aussi une plus grande participation le jeudi et à leur sortie d'un jour : (bord d'étang, promenade sur la Mayenne ou autres).

Le voyage d'une semaine en ALSACE a été très apprécié et chacun espère pouvoir en faire un autre l'an prochain.

Venez nous rejoindre ! MEILLEURS VOEUX à TOUS !

ASSEMBLEE GENERALE LE 11 janvier 1990

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La section de gymnastique volontaire de l'A.S.L, pour des raisons matérielles (manque de salle et de monitrice) a cessé ses cours à Louvigné pour l'année 1989/1990. Cependant un petit groupe assiste aux séances données à Bazougers. Le bureau espère retrouver ses adhérentes en septembre 90 dans une nouvelle salle, à domicile.

TENNIS de TABLE

Cette saison de nouveaux joueurs se sont inscrits au tennis de table. De nouvelles inscriptions seraient les bienvenues !

MEILLEURS VOEUX à TOUS !

Président : BEZIER Roland Tél : 43-37-37-98.

Secrétaire : LANDAIS J.Charles Tél : 43-37-34-76

Trésorier : GUEDON Joël

SECTION BASKET

Nous avons trois équipes engagées pour la saison 89/90 soit un effectif de 25 licenciées.

Quelques résultats au 18/11/89 :

- équipe cadette 3 matches = 3 victoires

- équipe benjamine 4 matches = 4 victoires

- équipe poussine 2 matches = 1 victoire ; 1 défaite

Le bureau aimerait avoir une personne volontaire pour aider à la table de marque. Ce "travail" est actuellement fait par Mmes LEDUC ET MASSEROT.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à ces deux personnes.

Entraînement et managers:

Cadettes : entraînement : Mr COUTARD

manager : Marilyne GUEST

Benjamines: entraînement : Philippe ERWAN

manager : " " "

poussines entraînement : Mr COUTARD

manager : Sandrine AUBRY

SECTION FOOTBALL

L'effectif est actuellement de **90 licenciés** qui se répartissent de la manière suivante :

6 débutants ; 8 poussins ; 7 pupilles ; 8 minimes ; 8 cadets ; 13 juniors
18 séniors ; 22 séniors vétérans.

CLASSEMENT au 10.12.89:

Débutants et poussins	6 emes
Pupilles	1 ers
Minimes	5 emes
Cadets	1 ers (tous les matches gagnés)
Séniors (équipe B)	1 ers (tous les matches gagnés)
(équipe A)	2 emes à 1 point du premier

Il faut noter le bon comportement de nos jeunes, ce qui laisse entrevoir une relève de qualité . Ceci est encourageant pour Auguste DUVAL qui dirige l'école de football tous les mercredis après- midi.

Un stage de perfectionnement a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint . Nous y avons noté un fort taux de participation des jeunes qui étaient encadrés par leurs aînés : Jacki et Dominique MAIGNAN, Jérôme LE GALLIOT, Stéphane HOUSSET, Stéphane RABOT, Gaëtan JOUVIN, Erwan PHILLIPPE. Merci à eux d'être venus spontanément prêter main forte à " Auguste " pour que ce stage se déroule dans les meilleures conditions.

L'entraînement des séniors est assuré cette année par J.M. JASLIER.

En l'absence de salle polyvalente, il n'y aura pas de " galette des rois " cette année. Cependant nous vous remercions de réserver un bon accueil aux membres du bureau qui battent la campagne et le bourg pour vous proposer des cartes de membres honoraires. Le bénéfice de cette vente permet de faire vivre le Club.



**MEILLEURS VOEUX
A TOUTES et
A TOUS pour 1990.**



COMITE des FETES

Le Comité des fêtes de Louvigné vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses **meilleurs vœux pour l'année 1990.**

Suite à son assemblée générale du 10-11-89 voici la composition du nouveau bureau :

Président : Yves LAPIERRE

V. Président : Daniel HOUDAYER

Secrétaire : Maryvonne GUIBERT

Trésorier : Sylvain LELOUP

Le comité des fêtes a, d'autre part, pris la décision de ne plus assurer la responsabilité du Club des Jeunes.

Programme pour l'année 1990 :

Samedi 20 janvier : concert à l'église de Louvigné avec l'harmonie de Ste Suzanne et la chorale d'Argentré.

Dimanche 10 juin : Fête communale et des écoles (ces deux fêtes auront lieu exceptionnellement le même jour cette année)

Samedi 8 septembre : traditionnelle soirée choucroute.

Le Comité des fêtes vous remercie à l'avance pour votre participation massive à toutes ces manifestations.



PARENTS d'ELEVES

A l'occasion de la nouvelle année, nous tenons à remercier l'ensemble des parents d'élèves pour leur adhésion à l'A.P.E. et pour leur participation à toutes manifestations dans l'année.

Nous vous rappelons qu'au cours de l'année 1988/1989, l'A.P.E. a participé

- à la fête de l'école
- à l'achat de jouets pour la garderie
- aux voyages scolaires
- aux voyages "découvertes"
- au déménagement de la classe de C.M
- à la démolition du mur entre la cantine et la classe de C.E.

Nous vous attendons à la **fête de l'école** fixée le 10 juin 1990.

Pour des raisons matérielles, la fête de l'école sera organisée cette année en association avec le Comité des Fêtes de Louvigné et l'association des Parents d'Elèves. Les enfants animeront l'après-midi du 10 juin 1990.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Au mois de juillet, le centre de loisirs a accueilli dans la bonne humeur et en parfaite harmonie 62 enfants dont 53 de Louvigné. Chacun a pu profiter au maximum des activités proposées :

- des camps " découverte de la nature " dans le site de Ste Anne de Champfrémont.
- des camps " découverte d'une région " autour de Château Gontier
- des stages " canoë, planche à voile, voile " à Château Gontier.
- jeux, sorties organisés au centre.

Que soient remerciés tous les bénévoles et l'équipe d'animation qui ont oeuvré pour la bonne organisation du centre ainsi que les collectivités pour leur aide financière. De nouveaux projets, avec des nouveautés, sont à l'étude pour 1990 .

PETITES VACANCES SCOLAIRES

Des problèmes techniques ont empêché l'ouverture pour les vacances de la Toussaint. Il y a beaucoup de problèmes à résoudre, d'obstacles à franchir, et nous sommes en discussion avec tous nos partenaires. Nous avons la volonté de réussir. Nous y parviendrons avec la volonté de tous !

ASSEMBLEE GENERALE

Le vendredi 8 décembre 1989, l'Association Familiale Rurale de Louvigné a tenu son assemblée générale dans la salle de la cantine.

Le bureau remercie les 5 personnes venues assister au débat concernant les petites vacances scolaires et le centre aéré de juillet prochain. Sur 5 personnes présentes, 4 étaient intéressées.

Aucun nouveau membre n'est venu renforcer le bureau qui, hélas, reste donc à 6 bénévoles. C'est un peu trop juste pour gérer une soixantaine d'enfants.

Nous constatons et déplorons un désintéressement des parents pour l'organisation des loisirs de leurs enfants dans le cadre du centre aéré de Louvigné, ce qui fait craindre pour la reconduction, dans les prochaines années, des activités du Centre Aéré.

Mamans qui êtes au foyer, qui souhaitez voir d'autres horizons, venez nous voir et même nous rejoindre dans le bureau, cela vous donnera l'occasion de connaître d'autres personnes motivées comme vous pour s'occuper des enfants.

Le Bureau de l'Association
présente ses
BONS VOEUX
pour 1990
à toutes les familles
de Louvigné.



MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Deuxième régime de protection sociale en France, la M.S.A. offre aujourd'hui à l'ensemble de la profession agricole (salariés, exploitants ainsi qu'aux membres de leur famille), une protection sociale globale et diversifiée.

Cette caisse unique recouvre les cotisations et assure le versement des prestations : maladie, maternité, invalidité, familiale et vieillesse.

L'organisation de cette caisse constitue l'une des particularités du régime agricole.

Le 25 octobre 1989, tous les membres de la profession agricole ont été appelés à voter pour élire, au suffrage universel, les délégués qui vont les représenter pour 5 ans au sein de la M.S.A.

La participation au niveau national a été de 43%, au niveau départemental de 49%. La participation de notre commune a été bonne puisqu'elle atteint 59,5%

Ont été élus pour Louvigné :

M. MARTEAU André (Les Roches)

Mme MONNIER Martine (Marbois)

Mme PEU Thérèse (La Petite Gaudinière)

Le rôle de ces délégués est de servir de relais entre les adhérents et les services de la caisse : réclamations individuelles ou collectives, mise en oeuvre de la politique sociale sur le terrain. C'est ainsi qu'une modification importante vient d'être apportée à la législation en matière de retraite et que des dispositions nouvelles vont être prises pour harmoniser le régime des salariés et celui des exploitants.

L'impact de cette réforme marquera une étape importante dans l'histoire de la Mutualité Sociale Agricole.

ECOLE INTERCOMMUNALE de MUSIQUE



Pour répondre au souhait de plusieurs familles de Louvigné qui ont inscrit leur(s) enfant(s) à des cours de musique soit à l'école d'Argentré, soit à celle d'Entrammes, le conseil municipal s'est porté partie prenante dans la création d'une école intercommunale de musique regroupant Bonchamp, Argentré, Louvigné.

Les structures de cette école sont à l'étude actuellement au sein d'une commission mixte. Les statuts sont en cours d'élaboration pour la création d'un S.I.V.U (syndicat intercommunal à vocation unique) où chaque commune sera représentée par des membres des conseils municipaux et des représentants de parents d'élèves de l'école de musique

ETAT CIVIL de l'ANNEE 1989

NAISSANCES :

LOUIS Charlene	Toussaint	le 16 février 1989
OGIER Sylvain	1, résidence la porte	le 25 mars 1989
DEFFAY Elsa	la Boulee	le 15 mai 1989
DEUIL Bérangère	Bouleuron	le 25 mai 1989
LOCHIN Thomas	7, résidence de la fontaine	le 26 août 1989
FAVRIS Etienne	2, les logis du pré de la fontaine	le 8 septembre 1989
GARRY Tiphaine	le grand Aulain	le 25 octobre 1989
MORIN Rémi	les logis du pré de la fontaine	le 6 décembre 1989

MARIAGES

BOURDIN Jackie et HUET Patricia	le 24 juin 1989
LANIO Fabrice et RABOT Corinne	le 14 octobre 1989

TRANSCRIPTIONS DE DECES

COLLET Jeannette, veuve LOZANO, décédée le 10 janvier 1989, à Le Bignon du Maine à l'âge de 59 ans.

CHEVALIER Madeleine, épouse BALIDAS, décédée le 29 janvier 1989 à Laval à l'âge de 63 ans.

LEDUC Roland, époux de LOUIS Nicole, décédé le 10 septembre 1989 à Laval à l'âge de 47 ans.

BESCHER Jean-Claude, époux de PLANCHENAULT Colette, décédé le 22 Décembre 1989 à RENNES, à l'âge de 40 ans.



JOUONS

CONNAISSEZ-VOUS BIEN VOTRE COMMUNE ?

1 QUELLE EST SA SUPERFICIE EN Ha ?

250

A

1256

B

950

C

2 NOMBRE d' HABITANTS ?

800

A

403

B

651

C

3 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX ?

17

A

15

B

11

C

4 NOMBRE d'ELEVES INSCRITS à L'ECOLE
AU 1/09/89 ?

92

A

93

B

89

C

5 NOMBRE d'AGRICULTEURS ?

21

A

34

B

24

C

6 NOMBRE DE PAVILLONS CONSTRUITS
DEPUIS 1969 ?

95

A

120

B

143

C

7 NOMBRE DE PAVILLONS LOTISSEMENT
DE "LA FONTAINE" ?

13

A

8

B

11

C

8 NOMBRE DE PAVILLONS LOTISSEMENT
DE "LA PORTE" ?

13

A

9

B

11

C

9 NOMBRE DE PAVILLONS LOTISSEMENT
DE "L'ANGELIERE" ?

33

A

27

B

25

C

10 NOMBRE DE PAVILLONS LOTISSEMENT
DU "PRE DE LA FONTAINE" ?

31

A

38

B

33

C

HISTOIRES DROLES :

- Une locomotive à vapeur demande à sa voisine tout électrique :
 - dites-moi, chère amie, comment avez-vous fait pour arrêter de fumer ?
- Deux molaires bavardent :
 - veux-tu que nous sortions ce soir ?
 - impossible, j'ai un bridge !
- Au restaurant :
 - garçon ! que fait cette mouche dans mon potage ?
 - je crois qu'elle fait la brasse, Monsieur !

REPONSES : 1B ; 2C ; 3B ; 4A ; 5C ; 6B ; 7A ; 8C ; 9B ; 10C.